

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLF0304T**

INTITULÉ DE L'UE : **Introduction à la didactique des langues**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Nathalie Spanghero-Gaillard**

SESSION 1

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Panorama des méthodologies (50%)	TD écrit	50%	oui
2		TD écrit	50%	
3	Didactique du lexique (50%)	TD écrit	50%	oui
4		TD écrit	50%	

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	Panorama des méthodologies (50%)	TD écrit		50%
2		TD écrit		50%
3	Didactique du lexique (50%)	TD écrit		50%
4		TD écrit		50%

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	Panorama des méthodologies (50%)	TD écrit		50%
2		TD écrit		50%
3	Didactique du lexique (50%)	TD écrit		50%
4		TD écrit		50%

Informations complémentaires

--

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLFL404T**

INTITULÉ DE L'UE : **Langue et culture**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Olga THEOPHANOUS**

SESSION 1

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1 (Resp : Linguistique en L2 Elatiana Razafi) (50%)	Ecrit	30%	oui
2		Oral	70%	
3				oui
4	Thème 2 (Resp : Didactique de l'interculturel Olga Théophanous) (50%)	Oral	/ 50%	
5		Ecrit	/ 50%	
6				

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code SLFL404T	épreuves	Durée	Coeff.
1	Thème 1 (Resp : Linguistique en L2 Elatiana Razafi) (50%)	Ecrit		30%
2		Oral		70%
3				
4	Thème 2 (Resp : Didactique de l'interculturel Olga Théophanous) (50%)	Oral	15 min	50%
5		Ecrit	/	50%
6				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1 (Resp : Linguistique en L2)	Ecrit	/	30%	oui
2		Oral	/	70%	

Informations complémentaires

--

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLFL504T**

INTITULÉ DE L'UE : **- Phonétique et écritures**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Cyrille Granget**

SESSION 1

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

		épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Phonétique : théorie et pratique (Resp : C. Alazard) (50%)	Devoir écrit en classe	30 mn	30 %	oui
2		Dossier	\	70 %	
3					
4	De l'oral à l'écrit (Resp :V. Serrau) (50%)	Devoir écrit	30mn	40 %	oui
5		Exposé oral	15mn	60 %	
6					

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	Phonétique : théorie et pratique (Resp : C. Alazard) (50%)	Devoir écrit	1 h	100 %
2				
3				
4	De l'oral à l'écrit (Resp :V. Serrau) (50%)	Devoir écrit	1h	100 %
5				
6				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Phonétique : théorie et pratique (Resp : Charlotte) (50%)	Devoir écrit	1h	100 %	oui
2					
3	De l'oral à l'écrit (Resp :V. Serrau)(50%)	Devoir écrit	1h30	100 %	oui
4					

Informations complémentaires

--

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLFL604T**

INTITULÉ DE L'UE : **Méthodologie et pratiques de classe**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Olga THEOPHANOUS**

SESSION 1

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1 (Resp : N. Spanghero-Gaillard) (50%)	Ecrit en cours	100%	oui
2				
3				
4	Thème 2 (Resp : O. Théophanous) (50%)	Dossier	100%	oui
5				
6				

SESSION 2

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu ET Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.
1	Thème 1 (Resp : N. Spanghero-Gaillard) (50%)	Dossier		100%
2				
3				
4	Thème 2 (Resp : O. Théophanous) (50%)	Dossier		100%
5				
6				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1 (Resp : N. Spanghero-Gaillard) (50%)	Ecrit en cours		100%	oui
2					
3	Thème 2 (Resp : O. Théophanous) (50%)	Dossier		100%	oui
4					

Informations complémentaires

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.